

Nos réf. EC/ND

Objet : Numérisation de documents patrimoniaux - Procédure adaptée ouverte  
Articles L.2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique

Madame, Monsieur,

La ville de Bayonne lance une consultation qui doit permettre la numérisation de documents patrimoniaux conservés à la Médiathèque, dans des établissements partenaires de Bilketa, et au service des archives de la ville de Bayonne.

Des fichiers numériques de ces documents et leurs métadonnées devront être fournis, ce qui permettra la conservation pérenne et la gestion de ces documents numérisés, leur mise à la disposition du public sur des outils de mise en ligne, voire leur valorisation par une exposition virtuelle.

Toutes les clauses du CCTP constituent des exigences minimales et les variantes sont interdites.

Si cette consultation vous intéresse, vous voudrez bien, sur la base du dossier ci-joint me faire parvenir votre meilleure proposition.

#### **MODE DE PASSATION**

La procédure utilisée est une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

#### **TYPE DE CONTRAT**

L'accord-cadre donnera lieu à des bons de commandes. Il est régi par les articles R.2162-1 à 6 et R.2162-13 et 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre sera attribué à un opérateur économique.

## DUREE DU CONTRAT

La durée de la période initiale de l'accord-cadre est de 12 mois. Le contrat fera l'objet de deux reconductions d'une durée de 12 mois chacune.

## CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### Transmission par voie électronique :

Les offres seront transmises directement par le biais du profil d'acheteur à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=599944&orgAcronyme=i0r64>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies à la présente lettre de consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs offres sont transmises successivement par le même candidat, **seule la dernière offre transmise dans le délai imparti est prise en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Bayonne  
Hôtel de Ville – service commande publique (3<sup>ème</sup> étage)  
1, avenue Maréchal Leclerc  
64100 BAYONNE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les plus couramment utilisés.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

CULTURE25\_02\_AE  
CULTURE25\_02\_MEMOIRE  
CULTURE25\_02\_DQE\_BPU  
CULTURE25\_02\_Candidature

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Dans le cadre de la présente consultation, la signature électronique du contrat par l'attributaire est acceptée, sans toutefois être obligatoire.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES. Après attribution, dans le cas où les offres ne peuvent être signées numériquement, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

#### Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessous :

Au plus tard le **jeudi 05 juin 2025 à 15 Heures**

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'acheteur public n'impose aucune forme.

## CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Lettre de consultation
- AE valant CCAP
- CCTP
- Cadre mémoire
- DQE/BPU
- Formulaire DC1, DC2.

Il est téléchargeable gratuitement par les candidats sur la plateforme à l'adresse :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=599944&orgAcronyme=iOr64>

## PIÈCES A FOURNIR

L'ensemble des documents sera rédigé en langue française. A l'appui de votre proposition, vous voudrez bien fournir les renseignements suivants :

### 1- **Au titre des candidatures**

<b>Situation juridique</b>	<b>A signer</b>
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	non
<b>Capacités économiques et financières</b>	
1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;	non
<b>Capacités techniques et professionnelles</b>	
1° Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;	non

2° Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

non

## **2 – Au titre des offres :**

Il est demandé au candidat de remettre au titre des offres :

<b>Libellé</b>	<b>A signer</b>
L'acte d'engagement valant CCAP (Attri 1)	Non
L'annexe RGPD à l'acte d'engagement	
<p>Le cadre mémoire technique justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, pièce contractuelle, Il détaillera les points suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Moyens techniques et humains pour assurer la numérisation de documents patrimoniaux, dans le respect du CCTP joint</li> <li>2. Moyens pour assurer la conduite, le suivi et le contrôle de la qualité de la numérisation</li> <li>3. Délais d'exécution proposés et calendrier prévisionnel pour un échantillon type de 10 000 vues</li> <li>4. Mesures environnementales : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Modalités d'emballage : respectueux de l'environnement (éco-responsable...) et respectant les exigences visés aux articles 5.3 et 5.4 du CCTP</li> <li>b. Modalités de transport auxquelles l'entreprise recourt pour l'acheminement des documents : véhicules utilisés, éco-conduite</li> <li>c. Serveurs de conservation des fichiers de conservation : performances environnementales des serveurs</li> <li>d. Disques durs : performances environnementales, pourcentage de matériaux recyclés</li> <li>e. Scanners : performances environnementales des scanners, détention éventuelle du label EPEAT ou d'un autre label</li> <li>f. % d'énergie verte consommée par les locaux où est assurée la prestation.</li> </ol> </li> </ol>	Non
Le détail quantitatif estimatif valant bordereau des prix unitaires, pièce qui fera partie des pièces contractuelles à compléter par le soumissionnaire	Non
L'attestation d'assurance (cf. article 11 du CCTP)	Non

## EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières

## ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

<b>Libellé des critères de jugement des offres</b>	<b>%</b>
<b>Qualité technique et environnementale de la solution proposée</b>	<b>80</b>
1. Moyens techniques et humains pour assurer la numérisation de documents patrimoniaux, dans le respect du CCTP joint	30
2. Moyens pour assurer la conduite, le suivi et le contrôle de la qualité de la numérisation	30
3. Délais d'exécution proposés et calendrier prévisionnel pour un échantillon type de 10 000 vues	10
4. Mesures environnementales	10
a. Modalités d'emballage : respectueux de l'environnement (éco-responsable...) et respectant les exigences visés aux articles 5.3 et 5.4 du CCTP	
b. Modalités de transport auxquelles l'entreprise recourt pour l'acheminement des documents : véhicules utilisés, éco-conduite	
c. Serveurs de conservation des fichiers de conservation : performances environnementales des serveurs	
d. Disques durs : performances environnementales, pourcentage de matériaux recyclés	
e. Scanners : performances environnementales des scanners, détention éventuelle du label EPEAT ou d'un autre label	
f. Locaux du titulaire : % d'énergie verte consommée par les locaux où est assurée la prestation.	
<b>Prix proposé</b>	<b>20</b>

Modalités de notation :

1 - Valeur technique - Notée sur 80

2 - Prix

Modalités de notation :

Offre moins-disante =20

Autres notes : 20 (Pmini/Pproposé)

**Précisions quant à la négociation :**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer une négociation avec les candidats ayant présenté une offre, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

La négociation peut porter sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, notamment sur le prix, mais elle n'aura pas pour effet de modifier l'objet du marché.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation sera menée par le biais du profil d'acheteur ou en présentiel.

## **DIVERS**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=599944&orgAcronyme=i0r64>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La durée de validité des offres est de 6 mois.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par délégation du maire  
Laure Honoré  
Directrice affaires juridiques,  
réglementation commerciale, accueils

- PJ : dossier de consultation
- Attri 1 valant CCAP
  - CCTP
  - DQE valant BPU
  - Cadre de mémoire technique
  - Formulaires DC1 DC2